

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2024**

Matière Urbanisme

Objet Dénomination du boulevard Georges Pompidou
Approbation
2024DE09UR107

Le Maire certifie

1° que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2° que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3° que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 28 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents ou représentés:

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAUPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Jacqueline PERRICHON par Suzanne DOMPS

Gilles MORETON par Pierre CHATEAUVIEUX

Chaneze TIFRA par Dominique SOUTRENON

Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Nathalie CHAUPUIS par Marie-Christine PERSOL

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Une partie de la voie métropolitaine n° 3 est limitrophe à la Commune de Saint-Etienne et celle de La Talaudière, et notamment dans sa portion comprise entre le rond-point de Pont-Bayard et la limite de Commune avec Saint-Etienne.

Jusqu'à présent, les maisons côté La Talaudière avaient pour adresse lieu-dit Bas Soleymieux mais il semblerait que les occupants rencontrent aujourd'hui des difficultés pour être localisés, que ce soit par les services postaux, par les services de secours, par les livreurs ou utilisateurs de GPS.

Considérant que la Commune de Saint-Etienne a dénommé cette voie : BOULEVARD GEORGES POMPIDOU, nous souhaiterions attribuer le même nom pour la portion située sur notre Commune.

La Commune de Saint-Etienne a été interrogée et nous a donné son accord pour cette nouvelle dénomination.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 POUR)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe GUYOT,

- dénomme « BOULEVARD GEORGES POMPIDOU » la voie ayant son tenant au rond-point de Pont-Bayard et son aboutissant à la limite de Commune avec Saint-Etienne.

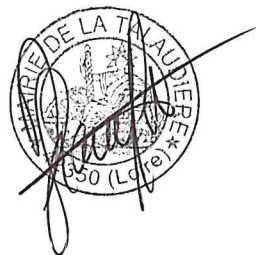
Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 24 septembre 2024

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr